

60510 - Soutien à l'attractivité des territoires

**Proposition d'attribution de subvention
à la Chambre de Consommation d'Alsace**

Rapport n° CP/2018/385

Service gestionnaire :

L6 - Inclusion, développement, emploi

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin attribue chaque année des aides financières à des associations œuvrant dans les domaines de la solidarité territoriale et de la prévention des exclusions.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de renouveler l'attribution de la subvention à la Chambre de Consommation d'Alsace pour un montant de 36 000 € au titre de l'année 2018.

La Chambre de Consommation d'Alsace (CCA) est une association de droit local, qui fédère et soutient techniquement 21 associations locales de consommateurs. La CCA assure aujourd'hui principalement les cinq missions suivantes :

- informer et soutenir juridiquement les consommateurs ;
- anticiper l'évolution des comportements et accompagner les consommateurs vers des modes de consommation plus responsables ;
- appuyer techniquement et juridiquement les associations membres pour leur permettre de développer leurs actions ;
- faciliter la concertation et la réflexion entre les associations de consommateurs ;
- promouvoir la représentation des consommateurs et les fonctions de consommation et d'usage auprès des collectivités territoriales et des différents acteurs économiques et sociaux de la région.

La CCA est reconnue au plan national puisqu'elle constitue l'un des 20 « Centres techniques régionaux de la consommation » (CTRC) existants en France.

La CCA apporte des conseils directs aux consommateurs grâce à sa permanence juridique et à l'édition du magazine « Le consommateur d'Alsace ». Enfin, la CCA est responsable, en partenariat avec la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire (CRESS), de la plateforme d'achats responsables « Zig et Zag ». Cette plateforme rassemble un collectif de 11 acteurs (Association régionale d'initiation à l'environnement et à la nature en Alsace, Organisation professionnelle de l'agriculture biologique en Alsace, Collectif pour la promotion du commerce équitable,...) et permet d'apporter aux consommateurs une information sur les achats responsables (produits, vendeurs, ...).

BILAN DES ACTIVITES 2017

Action Information et Protection des personnes

- **Accueil juridique des consommateurs :**

L'accueil juridique des consommateurs a été assuré au sein des locaux strasbourgeois, 7 rue de la Brigade Alsace-Lorraine à Strasbourg, 5 jours par semaine, physiquement, par téléphone et par courriel.

De janvier à décembre 2017 : 1 815 appels téléphoniques, 572 visites, 619 courriels et courriers.

Par ailleurs, suite à la rencontre le 30 juin 2017 avec l'Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale Sud, ont été mises en place des permanences à Sélestat dans des locaux prêtés par le Département du Bas-Rhin.

- **Information et veille juridique :**

La lettre d'actualités juridiques est envoyée tous les mois aux bénévoles et salariés des associations de consommateurs bas-rhinoises et haut-rhinoises.

Action Citoyenneté et Consommation durable

- **Sessions dans les collèges publics :**

- 8 actions réalisées le 24 mars et le 23 juin 2017 dans le **collège Poincaré de Saverne** sur la thématique Eau (Protection de l'eau et éco-gestes / 120 collégiens de 5ème) ;

- Défi **City Cap du 5 mai 2017** : au moins 150 élèves de 6ème et de 5ème des collèges de quartiers dits "sensibles" de Strasbourg ont été sensibilisés à l'Eco-consommation dans les locaux de la CCA. Il s'agit des collèges Poincaré à Saverne et les collèges de l'Esplanade, Solignac et du Stockfeld à Strasbourg.

- **Actions dans les épiceries sociales :**

- Participation du Secrétaire général de la CCA à la rencontre des **épiceries sociales** organisée par le Département du Bas-Rhin le 3 mars 2017, pour établissement de premiers contacts ; participation du responsable du Service Eco-consommation de la CCA à la réunion du 20 octobre 2017.

- Le responsable du Service Eco-consommation de la CCA a aussi rencontré le 20 juin 2017 les responsables d'Obern'Aide, **l'épicerie sociale d'Obernai**. Deux actions ont été planifiées et réalisées, sur les thématiques "Téléphonie mobile" (Pièges des contrats / risques sanitaires) le 19 septembre 2017 et "Gaspillage alimentaire" le 14 novembre 2017.

- L'épicerie sociale de Bischheim souhaitait des interventions dans le cadre d'ateliers sur la thématique du budget ; une première rencontre en vue de la mise en place de ces actions a été organisée le 17 juillet 2017. Deux animations ont eu lieu les 10 octobre et 28 novembre 2017.

Evènements et communication sur les territoires

- Présence de la CCA les 20, 21 et 22 octobre 2017 pour l'animation d'ateliers à destination des collégiens "Goûter sans déchet" à Soultz-sous-Forêt (manifestation organisée en partenariat avec le Département).

De manière générale, les interventions de la CCA sont très appréciées dans les différents endroits où elles sont réalisées.

- **Plateforme des achats responsables ZigetZag.info**

Animation du site Internet www.zigetzag.info : rédaction d'actualités, actualisation de fiches, etc.

En 2018 puis en 2019, la CCA étendra ses actions à d'autres publics, comme les travailleurs sociaux ou les parents de collégiens et à d'autres organismes, tels les centres socio-culturels.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de poursuivre le partenariat entre le Département du Bas-Rhin et la Chambre de consommation d'Alsace pour l'année 2018, axé sur la thématique de la protection des personnes et de l'action citoyenne et de décider d'attribuer à cet effet à cette association une subvention d'un montant de 36 000 € pour 2018 au vu des actions qu'elle mène sur les territoires envers les Bas-Rhinois, et plus particulièrement les jeunes et les personnes en situation de précarité. Il est proposé que le versement de la subvention intervienne après réception de la convention dûment datée et signée par les parties prenantes.

Le montant de la subvention proposée est identique au montant attribué en 2017.

Le soutien départemental est fondé sur l'article L 3211 – 1 du Code général des collectivités territoriales.

Le présent rapport a été soumis pour avis à la commission thématique Emploi – Insertion – Logement le 29 octobre 2018 qui s'est prononcée favorablement.

En cas d'accord, les crédits seraient imputés comme suit :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15058	65-6574-90	36 000,00 €	36 000,00 €	36 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide :

- du principe d'un partenariat entre le Département du Bas-Rhin et la Chambre de Consommation d'Alsace axé sur la thématique de la protection des personnes et de l'action citoyenne pour l'année 2018 ;

- *d'attribuer une subvention de 36 000 € au titre de l'année 2018 à la Chambre de Consommation d'Alsace ;*
- *d'approuver les termes du projet de convention de partenariat joint en annexe à la présente délibération, à conclure à cet effet entre le Département du Bas-Rhin et la Chambre de Consommation d'Alsace ;*
- *d'autoriser son président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 02/11/18

Le Président,



Frédéric BIERRY